



revenu retenu par la caf différent des impots

Par **LILIROSE62**, le **28/08/2021** à **01:39**

bonjour,

je suis assistante familiale, je bénéficie d'un abattement fiscal (identique aux assistants maternelle)

nous sommes entrain d'adopter une petite fille qui a 6 ans

j'ai fais une simulation caf concernant la prime d'adoption

hors cette simulation caf me dit que je n'ai aucun droit d'allocations divers car trop de revenu

en fait la caf , depuis le prélèvement à la source, prend comme revenu me concernant la totalité des salaires, des indemnités d'entretiens des enfants accueillis , mais ne déduit pas l'abattement fiscal qui represente

par conséquent , les impots retiennent 2570 euros revenus pour l'année , mais la caf retient presque 20 fois plus

par conséquent , je perds tout droit à allocation

cette situation représente pour certains de mes collègues un réel soucis car avant ce nouveau mode de calcul les droits aux allocations sous ressources étaient ouverts , hors aujourd'hui un grand nombre d'assistants familiaux n'ont plus aucun droit aux allocations avec conditions de ressources

pourriez vous me dire s'il est effectivement exact que les revenus imposables utilisés pour le calcul des allocations sous ressources soient différents du revenus fiscal de référence

vous remerciant par avance

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2021** à **06:47**

Bonjour Lilirose

Pour les revenus, je sais que c'est un peu fastidieux, mais nécessaire pour un bon calcul des

charges fiscales ou droits.

Quelque chose m'échappe, quel est l'intitulé de l'allocation en question ?

Par **P.M.**, le **28/08/2021** à **08:23**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier : Comment obtenir son abattement mensuel APL pour la CAF?](#)

Je suppose que c'est la même chose pour les autres allocations et pour les aides familiaux...